

*Le nouveau décret « paysage » à
l'horizon académique 2014-2015*

« Les grandes lignes du décret paysage »

Par Georges Sironval

Mai 2014

LE CONTEXTE

Tables rondes :

- Favoriser l'accès aux études : Gratuité, décret démocratisation, etc.
- Renforcer les synergies et les collaborations entre Institutions
- Garantir l'Excellence de notre Enseignement et de notre Recherche

LES OBJECTIFS

SIMPLIFIER ET HARMONISER

Les structures

La/les législation(s)

Les critères d'évaluation

Les parcours d'études non linéaires

ÉLARGIR ET INTÉGRER

Les coorganisations et codiplômations

La formation « tout au long de la vie »

LES OBJECTIFS (2)

● **AMÉLIORER**

- **La qualité**
 - de l'enseignement
 - de la recherche
 - des services à la collectivité
- **La visibilité de nos Institutions d'enseignement**
 - en Fédération Wallonie-Bruxelles
 - vis-à-vis des institutions étrangères

LES OBJECTIFS (3)

● **FINALISER**

- Le processus de Bologne (2020)
- Les partenariats U – HE – ESA – ESPS

● **RÉDUIRE LES CONCURRENCES ENTRE**

- Formes d'enseignement (U – HE - ESPS)
- Réseaux d'enseignement (ingénierie de l'offre)
- Institutions (chasse à l'étudiant)

LE DÉCRET ET SON CONTENU

- **QUELQUES 174 ARTICLES RÉPARTIS EN 4 PARTIES**
 - Missions et définitions
 - Le paysage institutionnel
 - L'organisation des études
 - Les dispositions transitoires et abrogatives
- **DÉFINIT LES MISSIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**
 - Pour toutes les formes d'établissement
 - Pour tous les acteurs (étudiants et personnels)

LA NOUVELLE STRUCTURE

● **L'ARES : UNE STRUCTURE UNIQUE ET TRANSVERSALE**

- Pilote et assure la cohérence de notre Enseignement Supérieur

● **5 PÔLES ACADÉMIQUES ASSOCIÉS EN 3 INTERPÔLES**

- Garantissent les collaborations par proximité géographique

● **LES ÉTABLISSEMENTS**

- Conservent leur autonomie et leurs missions

L'ARES

- **L'ARES, ACADÉMIE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,**
 - Fédère tous les établissements d'enseignement supérieur en FWB
 - Est un OIP de type B
 - Réunit les acteurs de terrain dans son Conseil d'Administration
 - Est l'instance de pilotage de l'ES l'interlocuteur privilégié du FNRS et CPS (recherche), des administrations (DGENORS, WBI,...), de l'AEQES (qualité), du CSM (mobilité), etc.

L'ARES (2)

● MISSIONS

- D'avis sur toute matière relative à l'une des missions de l'enseignement supérieur (héritage du CIUF, CGHE, CSESA)
- Normatives :
 - CUD, écoles doctorales, formation continue...
 - référentiels de compétences, socles communs...
- Logistiques :
 - appui aux activités communes + vitrine
- De pilotage : héritage de l'observatoire
 - et la BD du Cref
- Assurer la visibilité internationale de nos institutions

L'ARES (3)

● COMPOSITION

- **Un Conseil d'Administration**
 - 29 membres issus des établissements
 - Un président désigné après avis conforme du CA
 - Un Administrateur Général
- **Un Conseil d'Orientation**
 - 33 membres « extérieurs »
 - Avis en matière d'offre d'enseignement
- **Un Financement public (2,5 M€) et un contrat de gestion**

L'ARES (4)

● SOUS LA RESPONSABILITÉ DU CA :

- **3 chambres thématiques**
 - Par « types » d'études
 - Pour des questions spécifiques
- **12 commissions permanentes**
 - Transversales et constituées d'experts
 - Sujets spécifiques (relations internationales, formation continue, bibliothèques, etc.)
 - Des Commissions et GT ad hoc (exemple : Vie étudiante, Démocratisation et Affaires sociales)

LES PÔLES ACADÉMIQUES

● STRUCTURE

- ASBL de droit public
- Membres : établissements
- Selon le lieu des implantations d'enseignement

● TOUT ÉTABLISSEMENT APPARTIENT DONC À UN OU PLUSIEURS PÔLES

LES PÔLES ACADÉMIQUES (2)

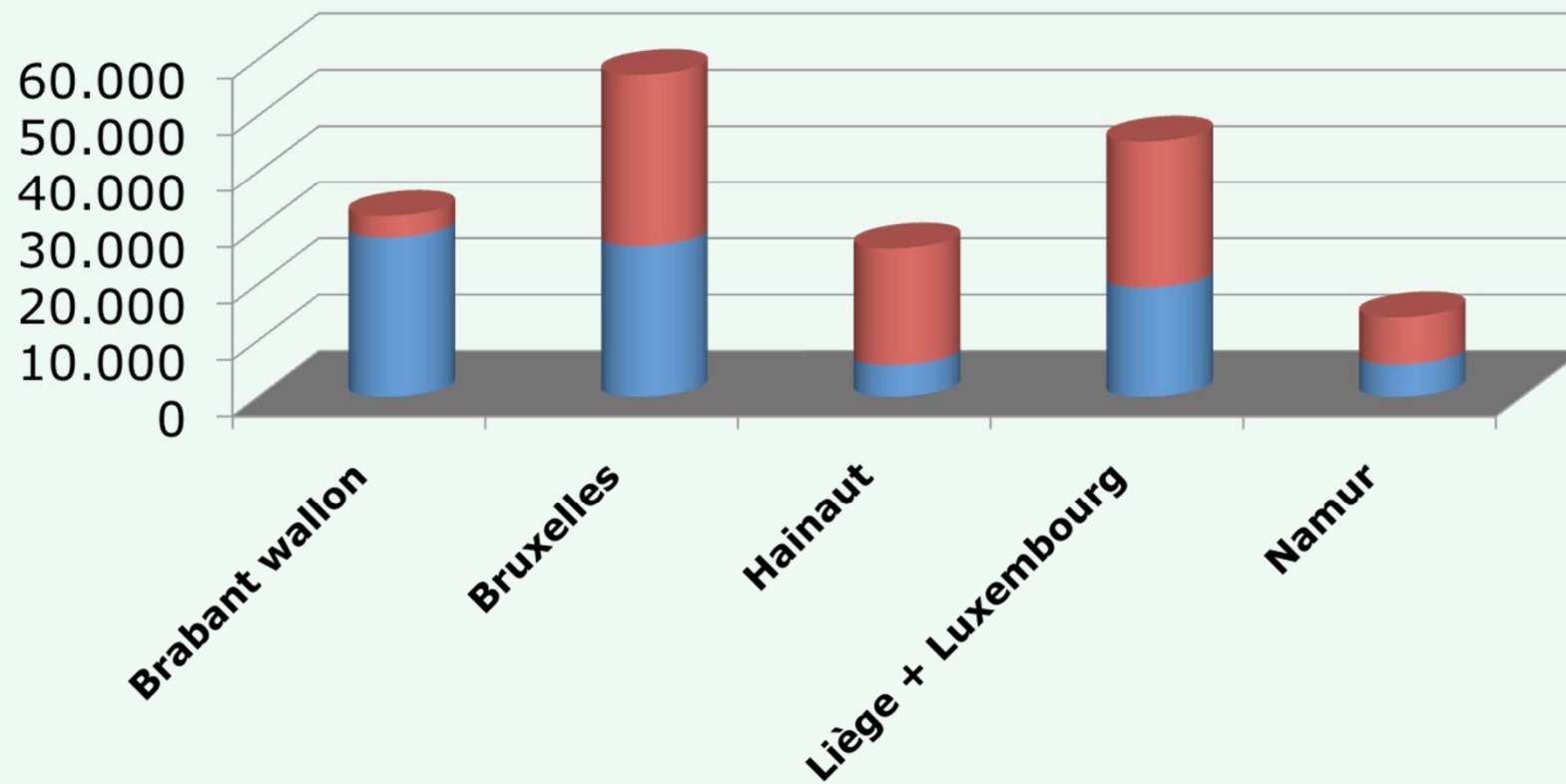
● 5 PÔLES ACADÉMIQUES

- Le Pôle de Liège-Luxembourg
- Le Pôle « Louvain » (= Brabant wallon)
- Le Pôle de Bruxelles
- Le Pôle hainuyer
- Le Pôle de Namur

LES PÔLES ACADÉMIQUES (3)

Répartition en 5 pôles

HE-ESA-EPS
Universités



LES PÔLES ACADÉMIQUES (4)

● UNE MISSION PRINCIPALE :

- promouvoir et soutenir toutes les formes de collaborations entre ses membres

● DES MISSIONS PARTICULIÈRES

- Mobilité des étudiants et personnels
- Services collectifs (sport, resto, social, etc.)
- Appui pédagogique (orientation, supports pédagogiques, formations préparatoires aux études, liens avec le secondaire, etc.)

3 ZONES INTERPÔLES

● LIEU DE RENCONTRE DE PÔLES VOISINS

- Bruxelles + Brabant wallon
- Liège-Luxembourg + Namur
- Hainaut

● 2 MISSIONS

- Rendre un avis conjoint sur l'évolution de l'offre d'enseignement de type court
- Coordonner l'aide à la réussite des étudiants

L'ORGANISATION DES ÉTUDES

● **RAPPEL**

- Règles communes, avec spécificités
- Poursuite de la réforme de Bologne

● **OBJECTIFS**

- Harmonisation (pas uniformisation)
- Faciliter les collaborations
- Plus de souplesse, moins de contraintes

L'ORGANISATION DES ÉTUDES (2)

ANNÉE D'ÉTUDES

Systeme de poursuite sur base des acquis, de la réussite

- L'étudiant accumule les crédits acquis
- Poursuit en reprenant les cours en échec et complète son horaire par de nouveaux cours
- Est délibéré sur ce qu'il aura suivi durant l'année

Programme personnalisé

L'ORGANISATION DES ÉTUDES (3)

● LE PROGRAMME ANNUEL

- 2 points de vue
 - L'étudiant : ce qu'il suit pendant l'année
 - Le jury : organisation structurée en prérequis

Programme annuel :
60 crédits

: 1 8 0 c r é d i t s

L'ORGANISATION DES ÉTUDES (4)

● **CONCEPTION DU PROGRAMME ANNUEL**

- **60 crédits**
- **Divisé en unités d'enseignement**
 - Volume « suffisant » (5 à 10 crédits, par ex.)
 - Inférieures à 30 crédits
 - Unité d'évaluation (et de gestion)
 - Définies en acquis d'apprentissage
 - Eventuellement pondérées au sein du programme
 - Fixées pour l'année académique
 - Quadrimestrialisées
 - Comportent des prérequis et des corequis

L'ORGANISATION DES ÉTUDES (5)

● **CONCEPTION DU PROGRAMME ANNUEL**

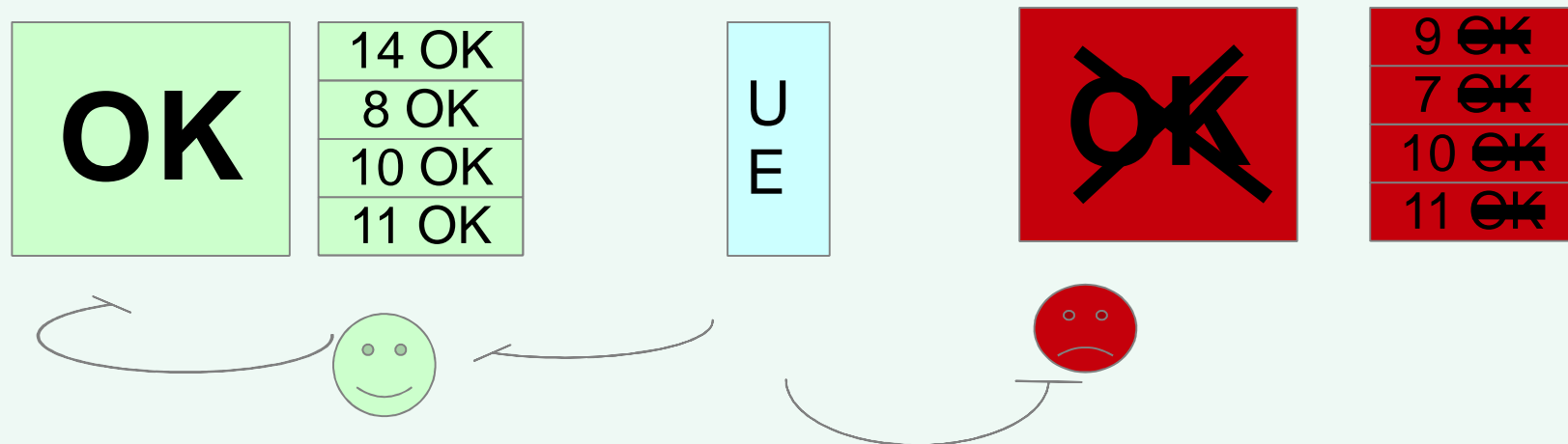
- **60 crédits**
 - **Année 1 de l'étudiant dans le cursus**
 - **Fixée par le jury**
 - **Peut comporter des valorisations**
 - **Peut comporter d'autres UE**
 - **Année n de l'étudiant dans le cursus**
 - **Validée par le jury**
 - **Intègre les UE non réussies de l'année n-1**

L'ORGANISATION DES ÉTUDES (6)

● LE PROGRAMME ANNUEL

● Délibération de fin d'année

- Une unité d'enseignement réussie (**10/20**) emporte tous les crédits constitutifs (ens responsable de l'unité)
- Un programme d'année réussi emporte toutes les unités d'enseignement (jury)



L'ORGANISATION DES ÉTUDES (7)

● L'INSCRIPTION

● Harmonisée

- Calendrier commun pour favoriser la mobilité
- Modalités d'étalement de paiement et de réduction (aide sociale possible)
- Critères d'accès commun (passerelles et valorisations des acquis assouplies)
- Réorientation (y compris en cours d'année) et remédiation intégrées et valorisables

L'ORGANISATION DES ÉTUDES (8)

● **L'INSCRIPTION (SUITE)**

• **Simplifiée**

- Inscription à 30-90 crédits d'un cycle d'études
- Fin de la gestion des reports de note ou crédits ou dispenses
- Fin de l'année préparatoire
- Fin de la réussite partielle à 48 crédits
- Possibilité de raccourcir la durée des études

⇒ **programme personnalisé de l'étudiant + possibilité de programme allégé**

- remplace l'ancien étalement

L'ORGANISATION DES ÉTUDES (9)

● **L'INSCRIPTION (SUITE)**

1ere année du 1er bac

- Inscription à 60 crédits
- Programme d'année imposé
- Dispenses éventuelles par VAE
- Réussite de 45 de ces 60 crédits avant de continuer

⇒ possible problème d'articulation entre les 2 systèmes en septembre 2014

L'ORGANISATION DES ÉTUDES (10)

Les droits d'inscription

- Pas de changement dans les montants
- Intervention possible du Conseil social
- 10 % à l'inscription
- Solde le 4 janvier sinon **non régularité**
- Etudiants non UE : DIS sauf si tuteur UE.



L'ORGANISATION DES ÉTUDES (11)

LA FINANCIABILITE (Décret du 11 avril 2014)

Pas d'allongement des études

Étudiant dit « en réussite » si :

Réussite moyenne annuelle de 50 % des crédits du programme sur 3 ans (en général, réussite moyenne annuelle de 30 crédits sur 3 ans)

Inscription annuelle à 30 crédits au moins

Une seule inscription finançable annuelle/étudiant

Cours isolés, étudiants libres non financés.

L'ORGANISATION DES ÉTUDES (12)

● **STATUT DES ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES**

- **Formation continue**
- **Bachelier : diplôme de spécialisation**
- **Master : master de spécialisation**
 - Se substitue \pm au master complémentaire
 - Plutôt : un master accessible après master

L'ORGANISATION DES ÉTUDES (13)

● **AIDE À LA RÉUSSITE**

- **Mission essentielle (obligatoire)**
- **Intégrée à l'organisation des études**
- **Parcours et suivi de l'étudiant**
 - Information : pas de la pub, mais l'objectif et le contenu des études
 - Préparation : activités durant la rhéto, durant l'été (anticiper, se motiver)
 - Remédiation : tests, activités complémentaires (identifier et combler les lacunes)
 - Réorientation : poursuivre sur les acquis, même en cas de mauvais premier choix

L'ORGANISATION DES ETUDES (14)

- **Une classification unique**
 - Transcende les « types »
 - Regroupe les études par affinité
 - Contenus, métiers > structures (fac, catégorie, établissement)
- **26 domaines répartis en 4 secteurs**
- **Habilitations par décret pour tous**
 - Limite la concurrence
 - Incite aux collaborations

L'ORGANISATION DES ETUDES (15)

- **Échange-partenariat = simple collaboration**
 - Apport d'une compétence extérieure
 - Cours ou infrastructures ou personnel
 - Pas limité aux établissements d'enseignement
- **Programme conjoint**
 - Entre établissements d'enseignement
 - Un seul doit être habilité
- **Codiplômation**

DISPOSITIONS

TRANSITOIRES ET FINALES

- **VOLONTÉ DE MISE EN ŒUVRE PROGRESSIVE POUR TENIR COMPTE DES RÉALITÉS DES ACTEURS DE TERRAIN**
- **CONCERTATION PERMANENTE AVEC LES ACTEURS :**
 - Dans l'élaboration du projet (table ronde)
 - Dans sa rédaction (concertation actuelle des différentes instances d'avis sur l'avant-projet de décret)
 - Dans sa mise en œuvre progressive

ABRÉVIATIONS

- FWB** : FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
- ES** : ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
- U** : UNIVERSITÉ
- HE** : HAUTE ÉCOLE
- ESA** : ÉCOLE SUPÉRIEURE DES ARTS
- ESPS** : SECTION D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR D'UN ETABLIS-
SEMENT DE PROMOTION SOCIALE
- CIUF** : CONSEIL INTERUNIVERSITAIRE FRANCOPHONE
- CGHE** : CONSEIL GÉNÉRAL DES HAUTES ÉCOLES
- CSESA** : CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ARTISTIQUE
- BESPS** : BUREAU DE CONCERTATION ENTRE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR DE PROMOTION SOCIALE ET
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE PLEIN EXERCICE

ABRÉVIATIONS (2)

ARES :	ACADÉMIE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
PA :	PÔLE ACADÉMIQUE
FNRS-FRS :	FONDS DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
CPS :	CONSEIL DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE
AEQES :	AGENCE POUR L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
CSM :	CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE
DGENORS :	DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT NON OBLIGATOIRE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
WBI :	WALLONIE-BRUXELLES INTERNATIONAL